

*Alerte ! On étouffe la gratuité de l'éducation, on jette les enfants en dehors de l'école.*

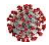


*A l'attention du Ministre d'Etat, Ministre de  
l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique  
« EPST »*

## Contacts

Téléphones : (+243) 991390284 - (+243) 894558716 - Email : [coneptdc2011@gmail.com](mailto:coneptdc2011@gmail.com)

Site web : [www.coneptdc.com](http://www.coneptdc.com) - Adresse : Av. Urbanisme n°4346, Quartier Beau marché,  
Commune de Barumbu, Kinshasa/RDC

« La COVID-19  ne peut arrêter l'éducation ! Soyons prudents, Respectons les mesures ! »

***A l'attention du Ministre d'Etat, Ministre de  
l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique  
« EPST ».***

*En adoptant la stratégie du pourrissement,*

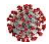
***LE MINISTERE DE L'EPST PREPARE L'ECHEC DE LA GRATUITE PAR LA  
REINSTITUTION DE LA PRISE EN CHARGE DES ENSEIGNANTS PAR  
LES PARENTS TANT AU PRIMAIRE QU'AU SECONDAIRE***

*(Témoignage de Ponchellin BYAMUMONYI, Coordonnateur de la CONEPT  
RDC au Nord Kivu depuis Goma)*

***L'Economie de cueillette de retour dans nos écoles***

1. *« La prime rentre avec force dans nos écoles tant primaires que secondaires de Goma en dépit de nos combats ainsi qu'au vu et au su des autorités. La stratégie des enseignants et de leurs complices est d'enseigner pendant deux jours et de faire la grève pendant deux autres pour inviter les parents à « négocier ». Entre temps, l'arrêt du Gouverneur se fait toujours attendre... Une liste de quelques écoles ayant repris la marchandisation de l'éducation est en élaboration pour être envoyée au coordonnateur national, actuellement à Bukavu ».*
2. *La même pratique est observée dans la province Sud Kivu où la motivation des enseignants par les parents (Prime) est exigée dans plusieurs écoles aussi bien primaires que secondaires dans l'indifférence totale du Gouvernement provincial.*

*Par ailleurs, l'arrêté provincial fixant les frais de fonctionnement est allé au-delà de la directive 1.2.1 de la lettre N°MINEPT/CABMIN-ETAT/0817/2020 sur les frais de scolarité. En effet, celle-ci insiste sur l'obligation de réduire de manière drastique les frais de fonctionnement à fixer par le Gouverneur de province tandis que l'arrêté de l'autorité provinciale du Sud-Kivu fixe ces frais à 150.000 francs congolais payables par trimestre soit une augmentation de 441,17% par rapport l'année scolaire 2019-2020 au cours de laquelle le Gouverneur avait fixé les frais à 35.000 Francs congolais au maximum.*

***« La COVID-19  ne peut arrêter l'éducation ! Soyons prudents, Respectons les mesures ! »***

3. A Kinshasa, des groupes de parents encouragés par des directions scolaires, les Comités Scolaires des Parents « COPAS » surtout dans les écoles conventionnées fixent des frais scolaires aussi bien de manière formelle qu'informelle, des numéros de compte bancaire faisant foi, alors que l'autorité de tutelle clame ne pas en être au courant.
4. Alors que près de 4 millions d'enfants avaient retrouvé l'école suite à l'application de la gratuité de l'enseignement primaire et la suppression des frais de scolarité non pertinents au cycle secondaire l'année scolaire 2019 - 2020, ce nouveau développement de la situation expose des millions d'enfants à l'âge de scolarisation primaire et secondaire à la déscolarisation et met en mal la consolidation et la pérennisation de la gratuité en cette période de la pandémie à COVID-19.
5. La CONEPT RDC appelle le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique « EPST » à s'assumer afin de protéger le Droit des enfants à l'éducation. En effets, ces derniers sont soumis à des violences psychologiques graves suite à des grèves à répétitions tandis que les parents non protégés sont partagés entre la pression des écoles et des enfants.
6. Tout en invitant les Gouverneurs des provinces au respect des directives nationales sur les frais de scolarité, le Gouvernement devrait apporter des solutions aux problèmes à la base de cette situation notamment le paiement et/ou le sous-paiement des Enseignants. La mise en place des mécanismes pour le financement innovant de l'éducation conformément aux résolutions de la deuxième table ronde nationale sur la gratuité de l'éducation de base s'avère ainsi indispensable pour compenser le Gap de financement de l'éducation tant au niveau national que provincial.

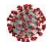
Fait à Bukavu, le 18 novembre 2020



Pour la CONEPT RDC

Le Coordonnateur National

Jacques TSHIMBALANGA KASA

« La COVID-19  ne peut arrêter l'éducation ! Soyons prudents, Respectons les mesures ! »